

Le 9 avril 2015

PAR TÉLÉCOPIEUR ET COURRIEL

1-613-947-3089

AANO@parl.gc.ca

Monsieur Jean-Marie David

Greffier à la procédure

Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord

Direction des comités

Chambre des communes

131, rue Queen, 6^e étage, pièces 6-37

Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur,

Objet : Modification à la Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon

Dans le cadre de la stratégie d'investissement de Till Capital Ltd., une compagnie d'assurance cotée en bourse, nous investissons une partie de notre portefeuille dans des projets d'exploitation des ressources situés dans des régions géopolitiques avantageuses. Le secteur des ressources a connu une forte dévaluation et nous voyons l'opportunité d'investir dans des biens prêts à la production dans les pays où le contexte commercial est favorable. Notre portefeuille comprend des avoirs au Yukon, dont un producteur d'argent récent et futur. Les problèmes et les promesses que recèle la *Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon* (LEESY) nous intéressent donc au plus haut point.

Nos contacts de l'administration des Premières Nations nous ont informés que le gouvernement du Canada avait proposé des modifications à la LEESY par l'entremise du projet de loi S-6 et que certaines modifications n'avaient pas été examinées et approuvées à l'avance par l'ensemble des parties à la LEESY. Nous croyons savoir que le processus de la LEESY résulte de l'accord-cadre et qu'il se veut collaboratif.

Nous reconnaissons qu'il est essentiel de modifier le processus de la LEESY et que, si les modifications sont bien faites, elles réussiront à améliorer dans une certaine mesure le processus d'attribution des permis au Yukon.

Les promoteurs d'exploitation minière doivent faire preuve en tout temps de respect et d'intégrité lorsqu'ils travaillent avec les administrations des Premières Nations et les communautés touchées. Il est essentiel que les parties trouvent un terrain d'entente lorsqu'elles abordent les grands enjeux devant être résolus avant le démarrage des projets. De saines relations avec les Premières Nations, la participation locale, des accords socioéconomiques négociés ainsi qu'un environnement réglementaire stable, clair et uniforme

sont quelques-uns des critères essentiels dont nous tenons compte pour juger du bien-fondé des possibilités d'investissement.

En tant qu'investisseurs, nous avons besoin d'un environnement réglementaire qui apporte de la certitude, qui prescrit des seuils et des échéanciers clairs et qui est propice à la collaboration ainsi qu'à de saines relations d'affaires entre tous les ordres d'administration publique. Quand l'incertitude règne, les risques augmentent et nous pourrions être amenés à réduire ou à éliminer nos investissements à certains endroits.

Nous osons croire qu'il existe, dans le processus de la LEESY, des procédures permettant à l'ensemble des ordres d'administration publique de travailler de concert pour trouver des solutions promptes et efficaces sans qu'il y ait de poursuite en justice. Nous comptons sur un environnement d'affaires plus productif et stable au Yukon et nous croyons au potentiel minier de la région.

Si vous désirez de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec moi au 972-333-2214 ou par courriel à wms@tillcap.com.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

William M. Sheriff
Président et chef de la direction

c.c. Roberta Joseph, chef, Première Nation des Tr'ondëk Hwëch'in